



Le 25 mars 2020

**La séance publique de conseil du 6 avril 2020 au 923 route 105 est annulée du au Covid-19**

Vu le décret numéro 117-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence dans tout le territoire québécois pour une période de 10 jours.

Vu le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui renouvelle l'état d'urgence dans tout le territoire québécois pour une période de 10 jours, celui-ci ordonne notamment que les mesures prévues par le décret numéro 177-2020, sauf exception, continuent de s'appliquer jusqu'au 29 mars 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin.

Afin de protéger la population, les rassemblements intérieurs et extérieurs sont désormais interdits par le gouvernement du Québec.

Il y aura probablement un autre décret pour renouveler l'état d'urgences avant ou après le 29 mars 2020.

Pour ces raisons, le Conseil désire vous informer que la réunion de conseil du 6 avril 2020 au 923 route 105 est annulée.

**Conseil municipal**